

ANNEXE 1

DEMANDE de DELAI pour REMISE du RAPPORT

Le Commissaire Enquêteur

à

Madame la Présidente de la Communauté de Communes Porte du Jura

Objet : demande d'un délai supplémentaire pour rendre le rapport et les conclusions motivées concernant l'enquête publique unique citée en référence.

Références : - enquête publique unique portant sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Amour et sur la révision de la carte communale de la commune de Nanc-lès-Saint-Amour pour l'extension de l'usine Prodia ;
- arrêté n° 2026/19 du 8 juin 2026 de Mme la Présidente de la CC Porte du Jura ;
- article L123-15 du code de l'Environnement ;
- courriel du 14 août 2026 de Mme la Présidente de la CC Porte du Jura visant à obtenir un délai pour la remise du mémoire en réponse.

Conformément au premier paragraphe de l'article L. 123-15 du code de l'environnement, le rapport et les conclusions motivées doivent être remis dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête. Celle-ci s'étant achevée le 29 juillet 2026, la remise de ces documents était initialement prévue pour le 29 août 2026.

Cependant, par courriel cité en référence, vous m'avez informé que votre mémoire en réponse aux observations du public ne pourra pas me parvenir dans le délai imparti par l'article R. 123-18 du code de l'environnement (soit le 15 août), mais avec un décalage d'environ quinze jours.

Prenant pleinement en considération la période estivale ainsi que la charge de travail importante liée au nombre et à la technicité des observations recueillies, j'accepte ce report, à la condition expresse qu'il n'excède pas 15 jours.

Dès lors, afin d'être en mesure d'analyser vos réponses avant de finaliser mes travaux, j'ai l'honneur de solliciter, en application des dispositions de l'article L. 123-15 (alinéa 1er, 2e phrase) du Code de l'environnement, l'octroi d'un délai supplémentaire de 15 jours pour la remise de mon rapport et de mes conclusions motivées.

En votre qualité de maître d'ouvrage et d'autorité organisatrice, je vous saurais gré de bien vouloir me notifier par écrit (*avec transmission par mail*) votre décision accordant la prolongation souhaitée.

Fait et clos
le 14 août 2026

Le Commissaire Enquêteur



Patrick THOMAS